

**RAPPORT D'EXÉCUTION ET
DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

2007



AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE

40

CHAUDIÈRE

1. IDENTIFICATION

NO PRODUCTEUR RODJ23342977 574 NOM, PRÉNOM RODRIGUE, JOSEPH
ADRESSE 1035, 158IEME RUE * ST-GEORGES CODE POSTAL G5Y 6X5
TEL. TRAV. () TEL. RES. (418) 228-3022 REPRÉSENTANT MARIE-LOURDES C. RODRIGUI TEL.

2. LOCALISATION

Unité évaluation 9498 94 1885 Municipalité code 29050 Nom ST-RENE
Cadastre code 1206 Nom JERSEY Rang code 11 Nom RANG 2 NORD EST
Lot(s) # 18. | Région écologique 99
#propriete:(2)

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

No 300
Superficie 34.4

4. PHOTO

No de photo Q04102-150
Échelle 1/15000
Feuillet 21L/2 SE

5. RÉSULTATS DES INTERVENTIONS

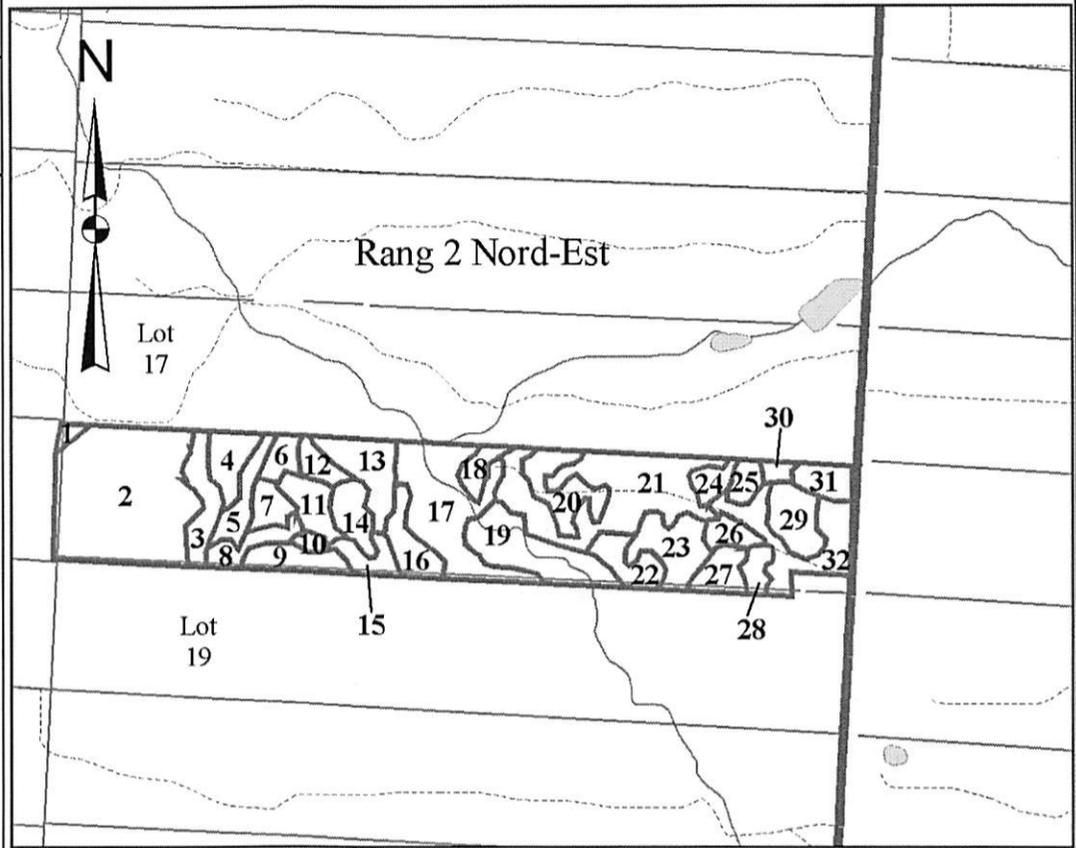
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha.)
Résineux 0 Feuillus 0
2. Prélèv. chemin % Total %
3. Blessures aux arbres (%)
4. Volume marchand récolté (o/n)
5. Aug. qualité tiges (o/n)
6. Nombre semenciers (qté/ha.)
7. Potentiel d'entailles (qté/ha.)
8. Coefficient de distribution
a) résineux (%) b) feuillus (%)
9. Tiges éclaircies ou dégagées
résineux (%) tiges/ha.
feuillus (%) tiges/ha.
total (%) tiges/ha.
10. Tiges totales (éclaircies ou non) (tiges/ha.)
F: 0 R: 0
11. Végétation éliminée
herbacée (%) ligneuse (%)
12. Nombre tiges traitées/ha.
13. Andains (%) 0
14. Produit ou matériel utilisé
15. Quantité à l'hectare 0
16. Nombre microsites/ha. 0
17. Distance entre fossés (m.)
18. Prof. fossés princ. (m.)
19. Prof. fossés second. (m.)
20. Bassins sédimentation (o/n)
21. État des fossés
22. État des ponceaux
23. Surface roulement (m.)
24. Emprise (m.)
25. Qualité de l'exécution (%) 0
26. Respect bandes protection (o/n)
27. Date exécut. traitement
28. Date exéc. débroussaillage
29. Travaux réalisés par
30. Largeur bandes coupées (m.)
31. Largeur bandes laissées (m.)
32. Diamètre après trait. <8cm (o/n)
33. Cime verte (%)

Éléments partic. biodiversité (commentaires)

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Explications, remarques et recommandations
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? Oui Non

Code prep. Année prép. Kyoto



6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nbre de plants	Âge	stock	Culture	Type pl.	Densité	Espacement	Code tr.
Total								

Objectif de reboisement _____ Nbre plants regarnis _____ Superficie reboisée _____

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code prod.	Code travaux	Nbre unités	Taux	Montant aide financ.	Réduction			Total demandé	Réservé à l'Agence
					%	\$	sup.		
1122	-4	PSG	1.000	240	240.00			240.00	

9. ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence.

J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.

Rapport d'exécution préparé par
TONY CARTER 18/12/2007

Nom Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision
personnelle de

Signature de l'ingénieur forestier

No permis Date

10. RÉSERVÉ À L'AGENCE

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la Prescription et demande de participation financière présentée. À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au Conseiller forestier accrédité, et ce, pour un montant de: _____ \$
Et par conséquent, le reconnaît à titre de bénéficiaire de sa participation financière.

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la Prescription et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence Date

14. No du plan d'aménagement forestier

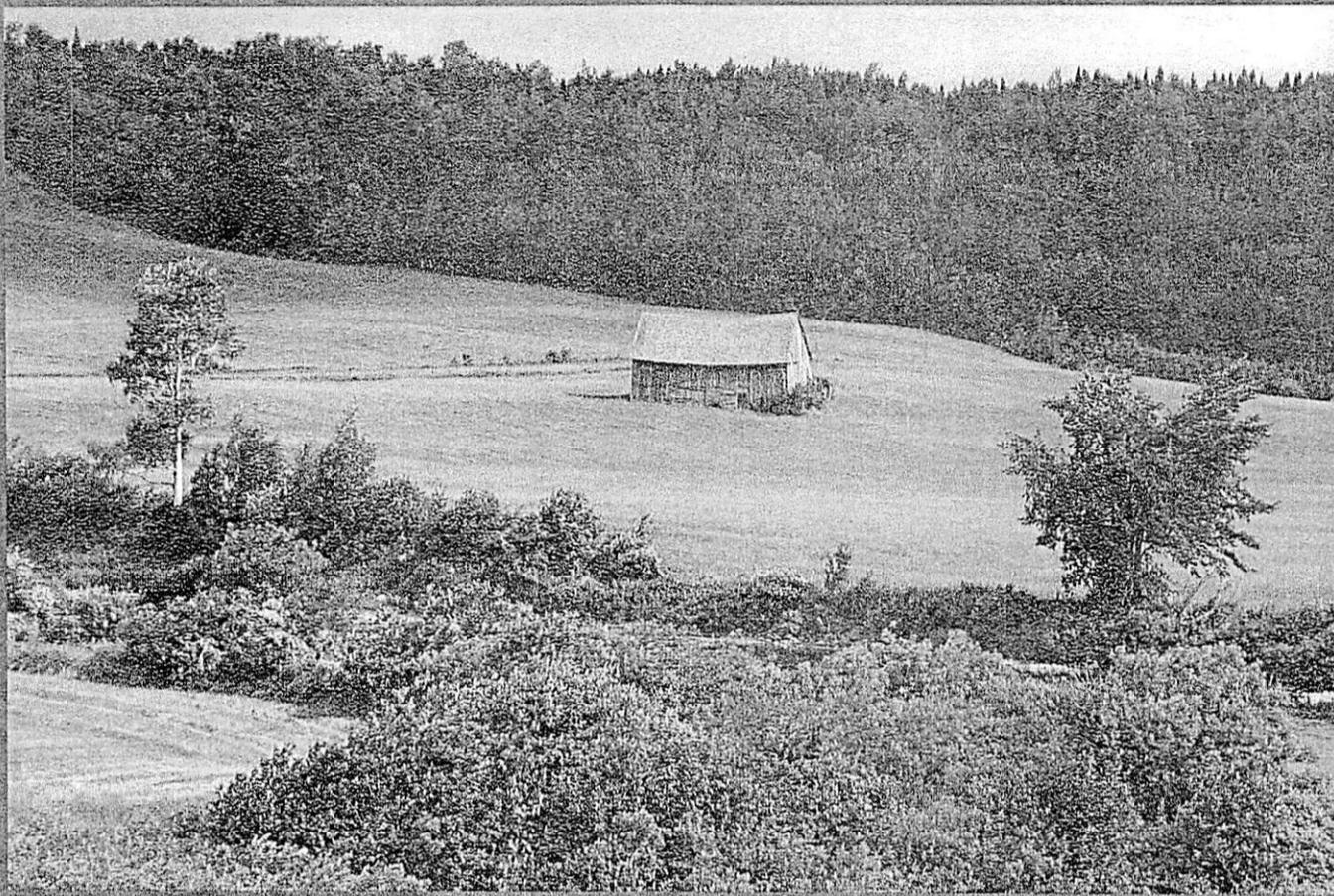
32232070314

15. Sélectionné pour la v.o.

16. No de prescription

12 32232070314 0712 1

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Préparé pour : RODRIGUE, JOSEPH (574)

Adresse : 1035, 158IEME RUE * ST-GEORGES G5Y 6X5

Représentant : MARIE-LOURDES C. ROD Tél. résidence : (418) 228-3022 bureau : ()

Pour la propriété suivante :

Lot : 18. Rang : RANG 2 NORD EST

Municipalité : ST-RENE

N° du PAF : 12 322 32 070314 0712 1 N° du producteur forestier : RODJ23342977



**Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce**

3500, 6e Avenue Ouest
Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Téléphone : (418) 228-5110 ou 1-800-366-5110
Télécopieur : (418) 228-5800
www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

Ensemble
pour une forêt d'avenir

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Outil pour avoir une meilleure connaissance du boisé et des travaux qui vont permettre de l'améliorer.

Il permet l'accès à des aides financières pour la réalisation de certains travaux et aux remboursements d'une partie des taxes municipales et scolaires.

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro:	<u>2</u>	No producteur forestier:			
Municipalité (lot):	<u>ST-RENE</u>	Code:	<u>29050</u>		
Cadastre:	<u>JERSEY</u>	Code:	<u>1206</u>		
No du lot ou de la partie de lot ou désignation	Rang	Superficie totale	Superficie à vocation forestière	Zone (V ou B)	
18. I	RANG 2 NORD EST	41.5	34.4	V	
	Total	41.5	34.4		
Unité d'évaluation : <u>9498 94 1885</u> No. du rapport d'exécution : <u>12 322 32070314 0712 1</u>					
Municipalité régionale du comté : <u>BEAUCE-SARTIGAN</u> Code : <u>290</u>					

2 - OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

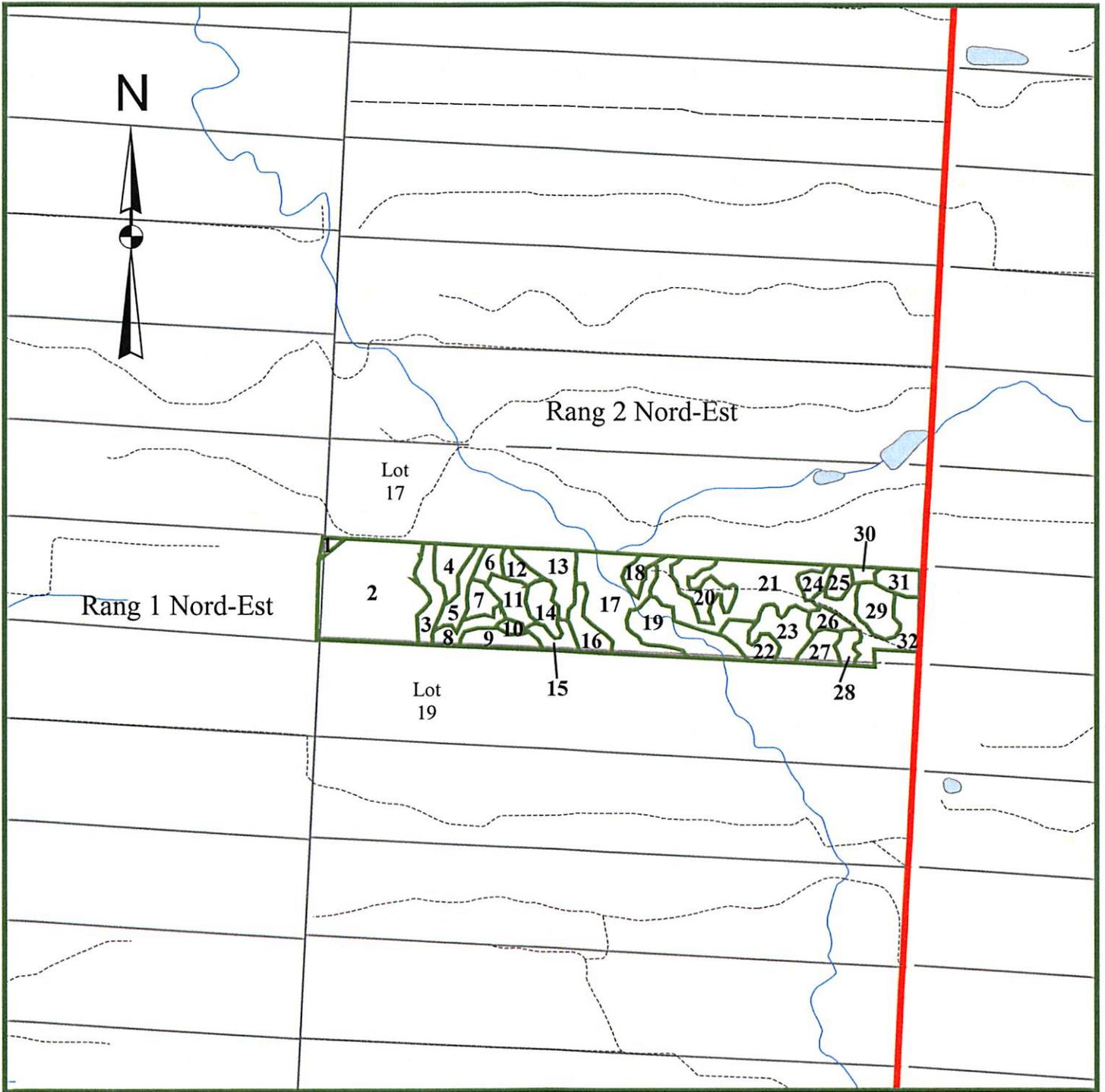
<input type="checkbox"/> Production forestière <input type="checkbox"/> Production d'arbres de Noël <input type="checkbox"/> Acériculture <input type="checkbox"/> Protection de la faune <input type="checkbox"/> Utilisation à des fins récréatives <input type="checkbox"/> Autres :	Habitudes de récolte : <input type="checkbox"/> Bois à pâte <input type="checkbox"/> Bois de chauffage <input type="checkbox"/> Bois de sciage
REMARQUES:	

3- DESCRIPTION DE LA FORÊT / CARTOGRAPHIE

Propriété No: 2

No. du producteur forestier: R00J23342977

CARTE FORESTIÈRE



Échelle de la carte: 1:15 000 No. de la carte forestière: 21 L/02 S.E. No. de la photographie aérienne: HMQ04102-150

LÉGENDE DE LA CARTE FORESTIÈRE

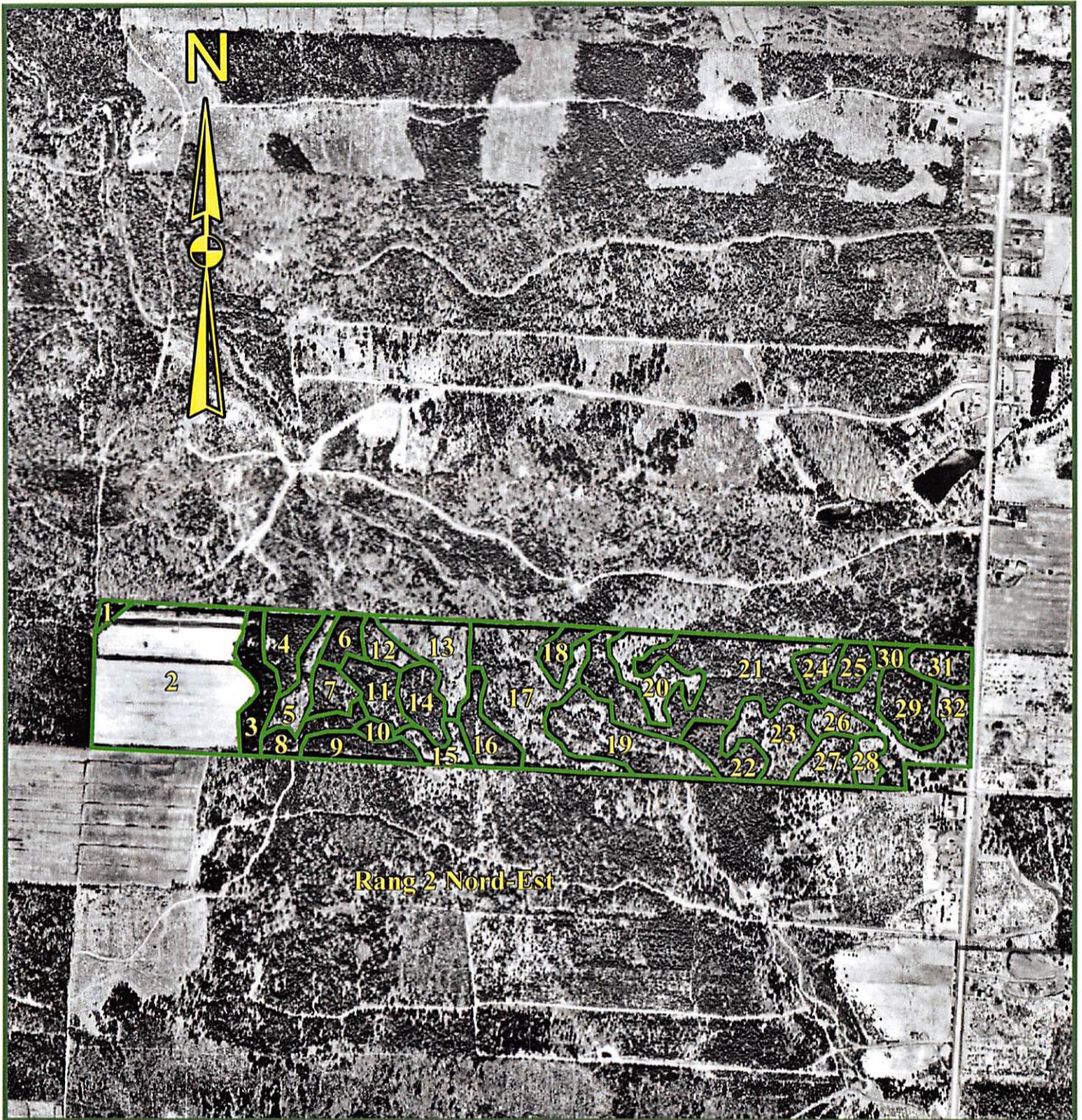
- Numéros de peuplements 1 - 2 - 3 -
- Lignes de peuplements —
- Route —
- Chemin forestier - - -
- Cours d'eau —
- Chemin de fer —

LÉGENDE DES ZONES À PROTÉGER

- Cours d'eau
- Lac
- Ravage de chevreuil
- Autre habitat faunique
- Aménagement récréatif
- Paysage environnant

3.1 - PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE LA PROPRIÉTÉ

Propriété No. 2 No. du producteur forestier: RODJ 23342977



Échelle de la carte: 1:10 000

No. de la photographie aérienne: HMQ99102-150

4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 2

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales		Sup. approx. densité (ha.)	Classe	Hauteur moyenne	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
1	RESINEUX AVEC FEUILLUS INTOLERANTS RFI	EPINETTE ROUGE SAPIN BAUMIER	ERABLE ROUGE BOULEAU A PAPIER	0.2	C	15.0	50	20	COUPE D'AMELIORATION	0.2 HA	10ANS	N
2	AGRICOLE A			7.1								
3	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	EPINETTE ROUGE CEDRE	1.2	B	13.0	30	25	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	1.2 HA	5ANS	O
4	CEDRIERE AVEC SAPINS CS Remarques :	CEDRE SAPIN BAUMIER	EPINETTE BLAN. EPINETTE ROUGE	1.0	B	6.0	20	23	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE Remarques	1.0 HA	10ANS	0
5	FEUILLUS TOLERANTS AVEC RESINEUX FTR	FRENE NOIR BOULEAU JAUNE	ERABLE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.9	D	14.0	50	7				
6	PESSIERE EE Remarques : REGENERATION BONNE.	EPINETTE ROUGE BOULEAU A PAPIER		0.5	C	18.0	70	18	COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGEN PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux Remarques	0.5 HA 0.5 HA	5ANS 5ANS	N N
7	SAPINIERE AVEC FEUILLUS INTOLERANTS SFI	SAPIN BAUMIER ERABLE ROUGE	BOULEAU JAUNE	0.7	C	15.0	50		COUPE D'AMELIORATION	0.7 HA	10ANS	N

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 2

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. (ha.)	Classe densité	Hauteur moyenne	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N	
8	SAPINIERE A BOULEAUX JAUNES S(BJ)	SAPIN BAUMIER BOULEAU JAUNE	0.8	B	14.0	50	26					
9	RESINEUX AVEC FEUILLUS INTOLERANTS RFI	EPINETTE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.9	B	13.0	30	25	COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE	0.9 HA	5ANS	O	
10	ERABLIERE ER	ERABLE ROUGE BOULEAU JAUNE	0.2	D	17.0	70	12					
11	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	0.9	A	6.0	20		PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	0.9 HA	5ANS	O	
12	ERABLIERE ROUGE AVEC RESINEUX EOR	ERABLE ROUGE BOULEAU A PAPIER	0.5	B	5.0	20						
Remarques : ARBRES RESIDUELS. RÉCUPÉRER LES ARBRES RESIDUELS.								Remarques				
13	FEUILLUS INTOLERANTS AVEC RESINEUX FIR	BOULEAU JAUNE ERABLE ROUGE	1.5	C	14.0	50		COUPE D'AMELIORATION	1.5 HA	10ANS	N	
14	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	0.9	A	6.0	20		PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	0.9 HA	5ANS	O	

4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 2

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. densité (ha.)	Classe	Hauteur moyenne	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
15	BETULAIE BLANCHE AVEC SAPINS BBS	BOULEAU A PAPIER ERABLE ROUGE SAPIN BAUMIER	0.7	C	15.0	30	8				
16	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER BOULEAU JAUNE BOULEAU A PAPIER ERABLE ROUGE	1.0	B	7.0	20		COUPE D'ECLAIRCIE INTERMEDIAIRE	1.0 HA	5ANS	N
17	SAPINIERE AVEC FEUILLUS INTOLERANTS SFI	SAPIN BAUMIER BOULEAU JAUNE EPINETTE BLAN. TREMBLE	3.7	D	15.0	50	7	COUPE D'AMELIORATION	3.7 HA	10ANS	N
18	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	0.5	B	4.0	20		PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	0.5 HA	5ANS	O
19	SAPINIERE AVEC FEUILLUS INTOLERANTS SFI	SAPIN BAUMIER BOULEAU A PAPIER EPINETTE BLAN. BOULEAU JAUNE	2.4	C	13.0	30	10	COUPE D'AMELIORATION	2.4 HA	10ANS	N
20	RESINEUX R	EPINETTE ROUGE BOULEAU A PAPIER SAPIN BAUMIER	1.4	D	13.0	50	4	COUPE D'AMELIORATION	1.4 HA	10ANS	N
21	RESINEUX AVEC FEUILLUS INTOLERANTS RFI	SAPIN BAUMIER BOULEAU JAUNE EPINETTE ROUGE BOULEAU A PAPIER	4.7	C	17.0	50	20	COUPE D'AMELIORATION	4.7 HA	10ANS	N

4 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 2

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. (ha.)	Classe densité	Hauteur moyenne	Age	S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx.	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
22	PESSIERE EE	SAPIN BAUMIER BOULEAU JAUNE EPINETTE ROUGE	1.0	C	18.0	70		COUPE D'AMELIORATION	1.0 HA	10ANS	N
23	PEUPLERAIE AVEC RESINEUX PER	TREMBLE CEDRE BOULEAU JAUNE	1.6	C	14.0	30	16	COUPE D'AMELIORATION	1.6 HA	10ANS	N
24	PEUPLERAIE PE Remarques : REGENERATION BONNE.	TREMBLE ERABLE ROUGE	0.5	C	15.0	50	14	COUPE DE SUCCESSION Remarques	0.5 HA	5ANS	O
25	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	0.5	B	4.0	20		PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	0.5 HA	5ANS	O
26	PEUPLERAIE AVEC RESINEUX PER	TREMBLE CEDRE SAPIN BAUMIER ERABLE ROUGE	0.5	B	10.0	30	12				
27	SAPINIERE SS	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN.	0.8	C	6.0	20					
28	AULNAIE AL Remarques : DRAINAGE MAUVAIS.	AULNES	0.5		3.0			Remarques			

4 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS ET DES TRAVAUX FORESTIERS

PROPRIETE NO: 2

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: RODJ23342977

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. (ha.)	Classe densité	Hauteur moyenne	Age S.T.(1)	Traitements suggérés (Voir annexe 1 pour la définition des travaux)	Sup. approx. HA	Priorité à faire d'ici	Subv. O/N
29	SAPINIÈRE AVEC BOULEAUX BLANCS SBB	SAPIN BAUMIER EPINETTE BLAN. TREMBLE	1.2	C	14.0	50 18	COUPE D'AMÉLIORATION	1.2 HA	10ANS	N
30	SAPINIÈRE SS	SAPIN BAUMIER	0.3	B	3.0	15	PRECOMMERCIAL D'un peuplement résineux	0.3 HA	5ANS	O
31	PEUPLERAIE AVEC RESINEUX PER	TREMBLE EPINETTE ROUGE	0.7	C	17.0	50 10				
32	SAPINIÈRE SS	SAPIN BAUMIER BOULEAU A PAPIER	2.2	C	8.0	30				
300	TOUTE SUPERF. FORESTIERE									
TOTAL			41.5							

(1) S.T. = surface terrière

ÉQUIVALENCES DES MESURES

Hauteur: 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha.) = 2,47 acres (ac)
= 2,92 arpents carrés

CLASSE DE DENSITÉ DU COUVERT FORESTIER

A (Forte) B (Normale) C (Faible) D (Très faible)

5 - REMARQUES

- Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment:

L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire agricole concernant la protection des érablières et l'interdiction d'y faire la coupe des érables sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircies.

- Les travaux forestiers recommandés dans ce plan sont à titre indicatif seulement. Pour les travaux de drainage forestier, il est suggéré de faire préparer un plan et devis détaillé signé par un ingénieur forestier.

- Il est important, si vous envisagez de récolter du bois, de vérifier auprès de la municipalité dans quelles circonstances vous devez demander un certificat d'autorisation ou quels sont vos droits?

- Si vous possédez une érablière, nous vous recommandons d'appliquer les règles d'entaillage suivantes:

Diamètre de la tige à 1,5 m (5 pieds) du sol = Nombre maximal d'entailles

20 - 39 cm	1
40 - 59 cm	2
60 - 79 cm	3
80 cm et +	4

CONTACTS UTILES:

- Prêts forestiers: . Financière Agricole du Canada : (418) 648-5133

. Financière Agricole du Québec: (418) 226-3110

- Achats de photographies aériennes: Hauts-Monts: (418) 667-1912

- Protection des forêts contre le feu: 1-800-463-3389

- Statut de producteur forestier:

Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière: (418) 423-3121

- Maladies et insectes en forêt: Daniel Hurtubise: MRN (418) 226-3400

N.B.: Pour les travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière, vous devez attendre l'autorisation de l'Association avant de les réaliser car des conditions s'appliquent.

6 - ACCEPTATION ET SIGNATURE

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété identifiée ci-après et une modification à cette propriété a pour conséquence d'invalider ce plan.

Les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au producteur forestier :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux et se référer au schéma d'aménagement des municipalités avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je MARIE-LOURDES C. RODRIGUE reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre.

No du producteur forestier : RODJ23342977

Signature du producteur forestier : *Marie Lourdes C. Rodrigue*

Lieu : St-Georges Date : 2017/11/15

Le plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée

appartenant à JOSEPH RODRIGUE

a été élaboré par : Roger Dutil, ingénieur forestier

Ce plan est valide jusqu'en 2017-11-28 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement no 5 de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Chaudière

Ingénieur forestier : Roger Dutil, ingénieur forestier

Signature de l'ingénieur forestier *Roger Dutil* No de permis : 81-062

Lieu : St-Georges Date : 2017-11-28



322 320 70314 2017/12/1

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS**TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'ECLAIRCIE COMMERCIALE**

DESCRIPTION : Le traitement a pour objectif de favoriser les arbres les plus prometteurs afin d'accélérer leur croissance et améliorer la qualité du peuplement. On prélèvera entre 25% et 40% de la surface terrière (incluant les chemins). On coupera les arbres de qualité moindre, d'essences moins désirables et ceux dont la tige est défectueuse ou malformée.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE DE SUCCESSION

DESCRIPTION : Le travail consiste à couper les arbres de l'étage supérieur (tremble, peuplier, bouleau et autres feuillus) afin de dégager la régénération résineuse qui est installée en sous-étage. Après la coupe, si la régénération est encore trop dense, on devra l'éclaircir en dégageant les plus beaux sujets à tous les 2 mètres afin d'accélérer leur croissance.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE A BLANC AVEC PROTECTION DE LA REGENERATION

DESCRIPTION : Aux endroits où la régénération est bien établie, le travail consistera à couper tous les arbres afin de dégager et favoriser une meilleure croissance de cette régénération. Lors de la coupe, on devra faire attention de ne pas briser ou détruire la régénération.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : COUPE D'AMELIORATION

DESCRIPTION : Le travail consiste à prélever graduellement les arbres à maturité, morts, renversés ou de mauvaise qualité afin de favoriser la régénération et les arbres les plus prometteurs. Lors des travaux, on devra faire attention de ne pas blesser les arbres qui ont été conservés et ne pas détruire la régénération qui est déjà installée.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : PRECOMMERCIAL D'UN PEUPEMENT RESINEUX

DESCRIPTION : Dégager les plus beaux sujets à tous les 2 mètres en favorisant l'épinette au détriment du sapin. On devra obtenir entre 2000 et 2500 tiges par hectare réparties uniformément sur toute la surface. On peut également conserver des feuillus de qualité.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR RECOMMANDÉS

TRAVAIL RECOMMANDÉ : **COUPE D'ECLAIRCIE INTERMEDIAIRE**

DESCRIPTION : Dégager graduellement les plus beaux sujets à tous les 2 mètres pour les résineux, peupliers et le bouleau blanc et à tous les 5 mètres pour les bois francs. Couper uniquement les tiges nuisant aux arbres choisis. Une ouverture trop rapide du couvert risque d'endommager le peuplement. Un élagage des bois francs, qui sont à dégager, peut devenir une nécessité.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : **DELIMITATION DE LIGNES DE LOTS**

DESCRIPTION : Si les lignes de lots sont encore visibles, le travail consistera à rafraichir les marques de lignes de lots avec de la peinture et remplacer les piquets qui ne sont plus bons. Si les lignes sont peu visibles, on devra avec l'aide du voisin si possible ou avec un arpenteur, refaire toutes les lignes de lots.

TRAVAIL RECOMMANDÉ : **TABLEAU DE CONVERSION**

DESCRIPTION :	3 mètres de hauteur	= 10 pieds de haut
	60 cm de large	= 2 pieds de large
	2 500 plants par hectare	= 1 000 plants par acre
	200 plants par hectare	= 80 plants par acre
	1 plant à tous les 2 mètres	= 1 plant à tous les 6 1/2 pieds
	1 mètre	= 3 1/4 pieds
	1 hectare	= 2 1/2 acres